RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A. Fullstack
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège social :
7 allée du belvédère
13127 Vitrolles
942859596 RCS de Vitrolles

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Décision en date du 03/04/2025

L'an deux mille vingt cing, le trois avril,
L'associé unique de la société A. Fullstack,
Président : AOULAICHE Farida,
S'est réuni au siège social.

Objet : Absence de rémunération du Président

DÉCISION UNIQUE

Madame AOULAICHE Farida, décide qu'elle ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31/12/2025.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Vitrolles, le 04/04/2025

L'associé unique
AOULAICHE Farida

